



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **L'avis de la Chambre des salariés au sujet du projet de budget de l'Etat 2010**

#### **Eviter d'aggraver la crise**

Lors de leur réunion en assemblée plénière en date du 10 novembre 2009 sous la présidence de Jean-Claude Reding, les membres de la Chambre des salariés ont adopté notamment leur avis relatif au projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2010.

#### **Une conjoncture difficile se traduisant par une inquiétante hausse du chômage**

En tant que petite économie ouverte, tirée par les exportations, le Luxembourg n'échappe évidemment pas aux conséquences de la crise économique mondiale qui se traduit, d'après les plus récentes estimations, en termes de croissance du PIB en volume, par une stagnation en 2008, une récession en 2009 et une faible croissance en 2010. Or, compte tenu de la forte dépendance du Luxembourg à la conjoncture mondiale ainsi que du caractère financier de la crise que nous traversons, le Luxembourg est, pour l'instant, relativement préservé.

Malgré une baisse conjoncturelle de la productivité et, quasi mécaniquement alors une hausse conjoncturelle du coût salarial unitaire, ces indicateurs restent à des niveaux particulièrement favorables pour les entreprises luxembourgeoises en comparaison européenne. D'ailleurs, tant le niveau de productivité que la faiblesse du CSU se reflètent dans les marges des entreprises luxembourgeoises qui sont les plus élevées d'Europe.

Conséquence alarmante toutefois de la baisse d'activité : le Luxembourg voit son chômage progresser et atteindre un niveau qu'il n'avait pas connu depuis longtemps, en dépit d'une progression de l'emploi. Si ce phénomène n'a rien de nouveau, il reste néanmoins inacceptable de devoir compter systématiquement sur une croissance économique de plus de 4% pour résorber le chômage.

Il convient dès lors de renforcer les services de l'ADEM en termes de personnel et de doter le Fonds pour l'emploi des moyens financiers nécessaires, le cas échéant, par le biais d'une augmentation de l'impôt de solidarité, pour pouvoir affronter cet accroissement du nombre de chômeurs et pour pouvoir financer notamment une prolongation de la période d'indemnisation ainsi qu'une politique de maintien dans l'emploi digne de ce nom.

#### **Des finances publiques structurellement saines, mais des incertitudes profondes pour 2009 et 2010**

Pour les exercices 2009 et 2010, la CSL estime que les données présentées pointent plus que certainement vers une dégradation sensible de la situation des finances publiques. Or, l'information disponible n'étant encore que partielle et





provisoire, il convient de ne pas se précipiter dans la prise de décisions qui pourraient finalement se révéler prématurées, voire contre-productives. Déjà par le passé, de nombreuses révisions des estimations des soldes budgétaires ont été effectuées par les autorités publiques, et les déficits anticipés se sont avérés bien moins importants que prévu, voire se sont transformés en excédents. Plus que jamais, en temps de crise, la prudence est donc de mise.

A la fin de l'exercice 2008, l'Administration dite centrale disposait de réserves sous forme de fonds spéciaux de l'ordre de 2.237,1 millions d'euros, ou 6,1% du PIB. A l'instar des années passées, le Gouvernement a une nouvelle fois sous-estimé les réserves des fonds spéciaux à la fin de l'exercice. En outre, la Sécurité sociale est structurellement excédentaire et ses excédents sont affectés à une réserve de compensation en vue du financement de prestations futures. Fin 2008, cette réserve se chiffrait à 8,9 milliards d'euros ou 24,3% du PIB. Prenant en compte les fonds spéciaux de l'administration centrale et la réserve de pension de la sécurité sociale, la dette nette de l'administration publique est toujours négative.

Le projet de budget 2010 autorise l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant global de 1.800 millions d'euros. Malgré l'endettement supplémentaire, la dette publique restera nettement au-dessous de la valeur limite de 60% du PIB et sera toujours une des plus faibles de l'Union européenne.

La CSL approuve d'ailleurs le recours à l'emprunt, si celui-ci sert à financer des investissements visant une croissance durable en termes sociaux et écologiques.

### **Le rôle positif des transferts sociaux**

La Chambre des salariés se prononce également contre toute réduction et mise en question des transferts sociaux sous prétexte de rendre l'économie plus compétitive. En effet, diminuer le poids de l'État par la réduction de ses dépenses comprend l'écueil non négligeable de mener le Luxembourg sur la voie d'une société moins sociale, moins solidaire et moins efficace.

Des études internationales ont en effet montré qu'un haut niveau de dépenses sociales et une compétitivité élevée ne sont pas antinomiques ; elles font apparaître une forte corrélation positive entre les dépenses sociales par habitant et la productivité du travail. Par ailleurs, les dépenses sociales permettent de jouer un rôle d'amortisseur conjoncturel, surtout en période de crise. Celles-ci assurent en effet une continuité de revenu des ménages et, donc, de leur pouvoir d'achat, garantissant ainsi un maintien de l'activité pour les entreprises dépendantes du marché national.

### **Sortie de la crise : aménager la fiscalité et lutter contre la fraude fiscale**

Si la sortie de la crise ne se fait pas dans les deux ou trois années qui viennent, la situation au niveau des finances publiques risque de se dégrader de manière plus durable que conjoncturelle. Pour assurer la soutenabilité des finances publiques, il convient alors de réfléchir à des mesures d'accroissement des recettes fiscales.





D'abord, la CSL souhaite réitérer sa désapprobation quant à une potentielle mise à niveau du taux d'imposition des entreprises déjà annoncée par les auteurs du projet. Les recettes de TVA ont crû de 90% entre 2000 et 2008, celles provenant de l'impôt sur les traitements et salaires de 80%, alors que celles provenant de l'impôt sur le revenu des collectivités ont augmenté de seulement 33%. Or, pendant cette période, la masse salariale a augmenté de 71% seulement contre 96% pour l'excédent brut d'exploitation et les revenus mixtes revenant aux employeurs.

Par ailleurs, la CSL estime qu'il serait souhaitable d'aménager le barème d'imposition des revenus des personnes physiques en augmentant le nombre de tranches ainsi que le taux marginal maximal. Actuellement, le système fiscal est en effet pénalisant pour les classes moyennes.

Parallèlement à une réflexion globale sur le système fiscal luxembourgeois, la CSL tient aussi à exprimer ses inquiétudes par rapport aux mécanismes d'optimisation fiscale qui permettent aux multinationales d'échapper, au moins partiellement, à l'imposition de leurs bénéfices, notamment par des constructions juridiques artificielles et ne servant qu'à cette fin. Par ailleurs, la CSL tient à souligner également la nécessité de doter les administrations fiscales du personnel nécessaire pour pouvoir lutter de manière efficace contre la fraude fiscale.

---

Luxembourg, le 16 novembre 2009

communiqué N°16

